

Règlement

Le présent règlement s'applique au concours photo proposé par l'Administration Communale de Houffalize.

1. Organisateur.

Le concours photo « Houffalize, Belle et Naturelle » est organisé par le Service culturel de l'Administration Communale de Houffalize, représenté par Monsieur Stéphane Deprée, animateur culturel, ci-après dénommé « l'organisateur ».

2. Thèmes du concours photo.

Dans le cadre du concours « Houffalize, Belle et Naturelle », les participants sont invités à envoyer via Internet une ou plusieurs photo(s) qui témoigne(nt) de leur attachement à leur commune et/ou village.

Le concours photo comporte 2 thèmes :

- 1°) Environnement et nature
- 2°) Patrimoine d'hier et d'aujourd'hui, scène de vie

Le concours s'adresse à 2 catégories de participants :

- Sélection « Grand public » ouverte à tout photographe.
- Sélection « Talents » ouverte aux photographes domiciliés dans la commune de Houffalize.

La participation au concours n'est possible que dans une seule catégorie.

3. Conditions de participation.

La participation au concours se fait exclusivement via le site www.houffalize.be. Seules les photos numériques sont acceptées.

La participation au concours est gratuite. Les frais liés à la réalisation des photos sont à charge des participants.

Pour la catégorie « Talents », le concours est destiné aux photographes domiciliés dans la commune de Houffalize. Les photos doivent être prises sur le territoire de la commune de Houffalize et doivent être accompagnées d'une légende comportant au minimum la date et le lieu de prise de vue.

Pour la catégorie « Grand public », ouverte à tous, les photos doivent être prises sur le territoire de la commune de Houffalize et doivent être accompagnées d'une légende comportant au minimum la date et le lieu de prise de vue.

Les participants garantissent qu'ils sont les auteurs des photographies.

4. Modalités du concours.

Les participants sont invités à poster leur(s) photo(s) dans la catégorie de leur choix (« Grand public » ou « Talents ») à : stephane.depree@publilink.be. **Les photos doivent être postées entre le 1^{er} décembre 2011 et le 1^{er} avril 2012.**

Sur le site www.houffalize.be, les participants sont invités à choisir la catégorie dans laquelle ils souhaitent concourir : sélection « Grand public » ou sélection « Talents ». Ils ont ensuite la possibilité de poster 3 photos maximum dans le ou les thème(s) de son choix soit maximum 6 photos.

Sachant que le participant ne peut être primé que dans une catégorie.

Les fichiers doivent respecter les caractéristiques suivantes :

Format .jpg

2 Megaoctets maximum

Les lauréats seront amenés à fournir une photo en haute résolution.

5. Exclusions.

L'organisateur se réserve le droit de ne pas prendre en compte et de ne pas publier sur le site du concours les photos :

- non légendées ;
- qui n'auront manifestement pas été prises sur le territoire de la commune de Houffalize ;
- qui n'auront pas de lien direct avec les différentes catégories du concours ;
- qu'il jugera comme pouvant revêtir un caractère contraire aux lois en vigueur;
- qui ne respecteront pas des critères éthiques tels que le respect d'autrui, la vie privée, les bonnes mœurs, la dignité humaine...

6. Attribution des prix.

Sélection « Grand public »

Un jury de 6 membres composé comme suit:

- 1 représentant du conseil communal (hors collège)
- 1 représentant de l'organisateur (membre du collège communal de la ville de Houffalize)
- 1 spécialiste « Nature » (membre du PNDO)
- 2 spécialistes « Tourisme » (1 membre de la Maison du Tourisme La Roche/Houffalize et 1 membre du Royal Syndicat d'initiative)
- 1 représentant du Collège Provincial du Luxembourg attaché au tourisme

Ce jury sélectionnera pour chacun des 2 thèmes les photos qu'il jugera les meilleures en fonction des critères suivants :

- Correspondance au thème
- Originalité et esthétique du cliché

Sélection « Talents »

Un jury composé de 6 membres (composition voir ci-dessus « Grand public ») sélectionnera les photos qu'il jugera les meilleures en fonction des critères suivants :

- Originalité et esthétique du cliché
- Excellence de la technique
- Correspondance au thème

7. Prix (thèmes confondus).

Sélection « Grand public »

Pour chaque thème, les prix du concours sont détaillés comme suit :

1 ^{er} prix :	100 €.
2 ^{ème} prix :	50 €.
3 ^{ème} prix :	25 €.

Sélection « Talents »

1 ^{er} prix :	100 €.
2 ^{ème} prix :	50 €.
3 ^{ème} prix :	25 €.

En aucun cas, ces prix ne pourront être échangés contre d'autres objets, quelle que soit leur valeur, ni même contre espèces. Si un lauréat ne veut ou ne peut prendre possession de son prix, il n'aura droit à aucune compensation.

Grands prix « Talent » et « Grand public »

Parmi les participants des sélections « Talents » et « Grand public », une sélection de photographies pourra être exposée, à l'occasion d'une expo « Houffalize, Belle et Naturelle » organisée par l'Administration communale de Houffalize. Outre la présentation d'une sélection de photographies, l'organisateur prendra en charge la promotion de l'exposition (affiches, vernissage, invitations...), l'agrandissement et la mise sous cadre de la sélection des photos.

8. Remise des prix.

Les lauréats seront avertis par courrier.

Dans chacune des sélections et pour chacun des thèmes, les prix seront remis en main propre lors d'une réception à une date fixée en accord avec les lauréats.

L'organisateur ne pourra être tenu responsable de mauvaises transmissions de données personnelles sur le formulaire qui mènent à une mauvaise adresse ou une adresse mail inconnue du participant.

9. Autorisation de publication et droits d'auteur.

L'auteur des photos reste propriétaire de ses droits de reproduction, mais autorise l'organisateur à utiliser gratuitement ses photos dans le cadre suivant :

- l'exposition et la promotion du concours « Houffalize, Belle et Naturelle »
- le bulletin communal et tout support lié à la promotion de la commune de Houffalize
- le livre-catalogue éventuel lié à l'expo
- le site Internet lié à la commune de Houffalize

De son côté, l'organisateur s'engage à mentionner les noms des auteurs des photographies reproduites ou exposées. Il s'engage en outre à ne pas céder les droits à des tiers.

Les participants s'engagent à respecter le droit des personnes photographiées et, en conséquence, disposer de l'autorisation des personnes identifiées sur la(les) photos proposée(s).

10. Communication relative aux lauréats.

Par sa participation au concours, le participant, qu'il soit désigné ou non lauréat, consent automatiquement et sans réserve que son nom, son adresse, et le cas échéant, sa photo soit publiée par l'organisateur.

La liste des lauréats sera publiée dans le bulletin communal de Houffalize ainsi que sur le site www.houffalize.be

11. Annulation du concours.

L'organisateur se réserve le droit d'écourter, de différer, de modifier, de proroger, d'interrompre ou d'annuler le concours, sans préavis, en raison de tout événement indépendant de sa volonté et notamment en cas de circonstances constituant un cas de force majeure ou un cas fortuit, sans que sa responsabilité puisse être engagée.

12. Acceptation du présent règlement.

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière sans réserve du présent règlement sous peine d'être écarté du concours.